



Figure 109 : Analyse de la saturation à partir de la frange sud-est de Saint-Romans-lès-Melle (Source : COUASNON)



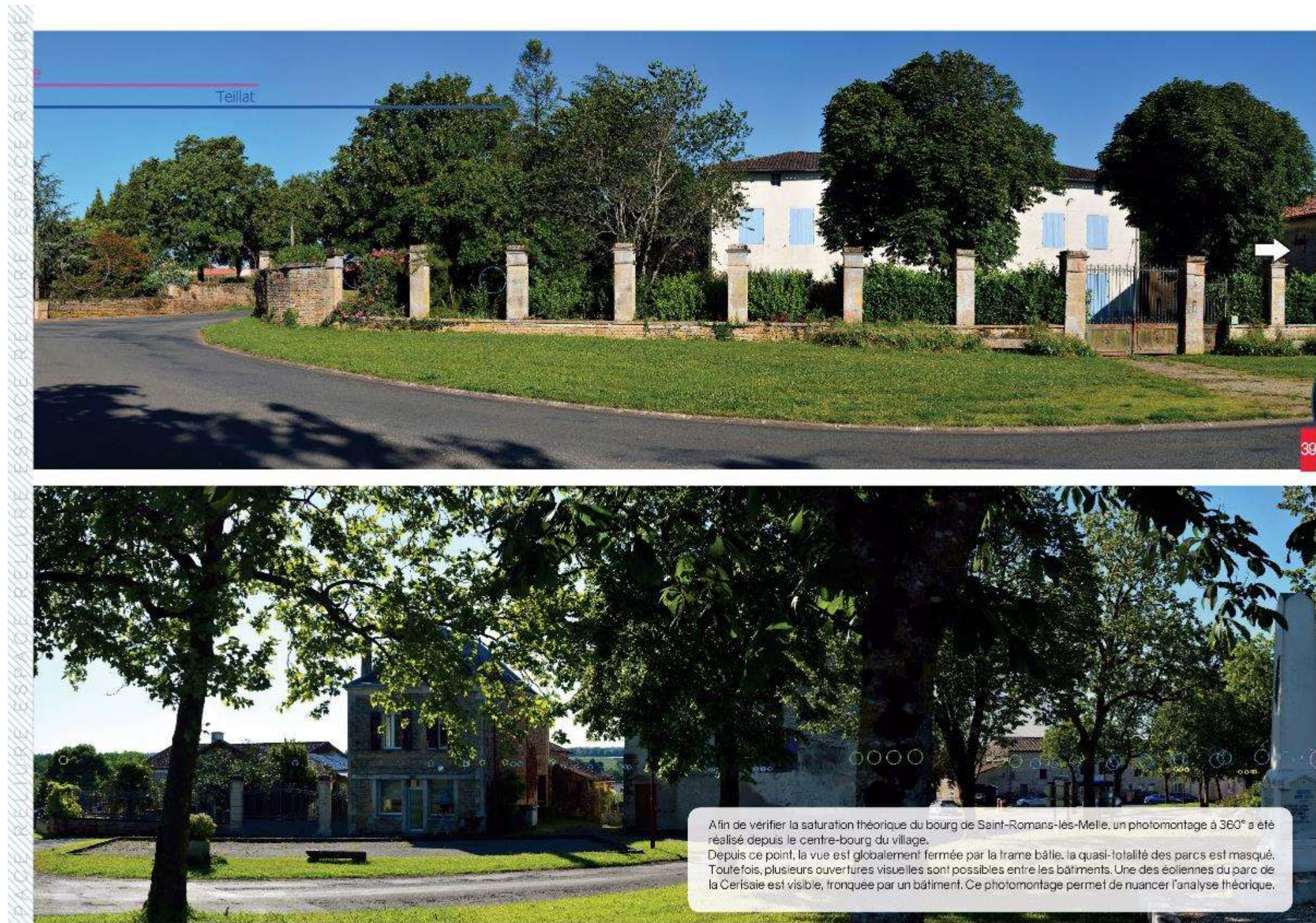


Figure 110 : Analyse de la saturation à partir du centre-bourg de Saint-Romans-lès-Melle (Source : COUASNON)





Figure 111 : Analyse de la saturation à partir de la frange sud-ouest de Saint-Romans-lès-Melle (Source : COUASNON)



Etude de l'occupation visuelle sur le bourg de Melle :

À l'état initial, les parcs éoliens à proximité de Melle se répartissent pour la quasi-totalité au sud-ouest de la ville. Seul un parc en instruction, celui de Champ Paille, se trouve à l'est de Melle. Actuellement, aucun des seuils n'est atteint.

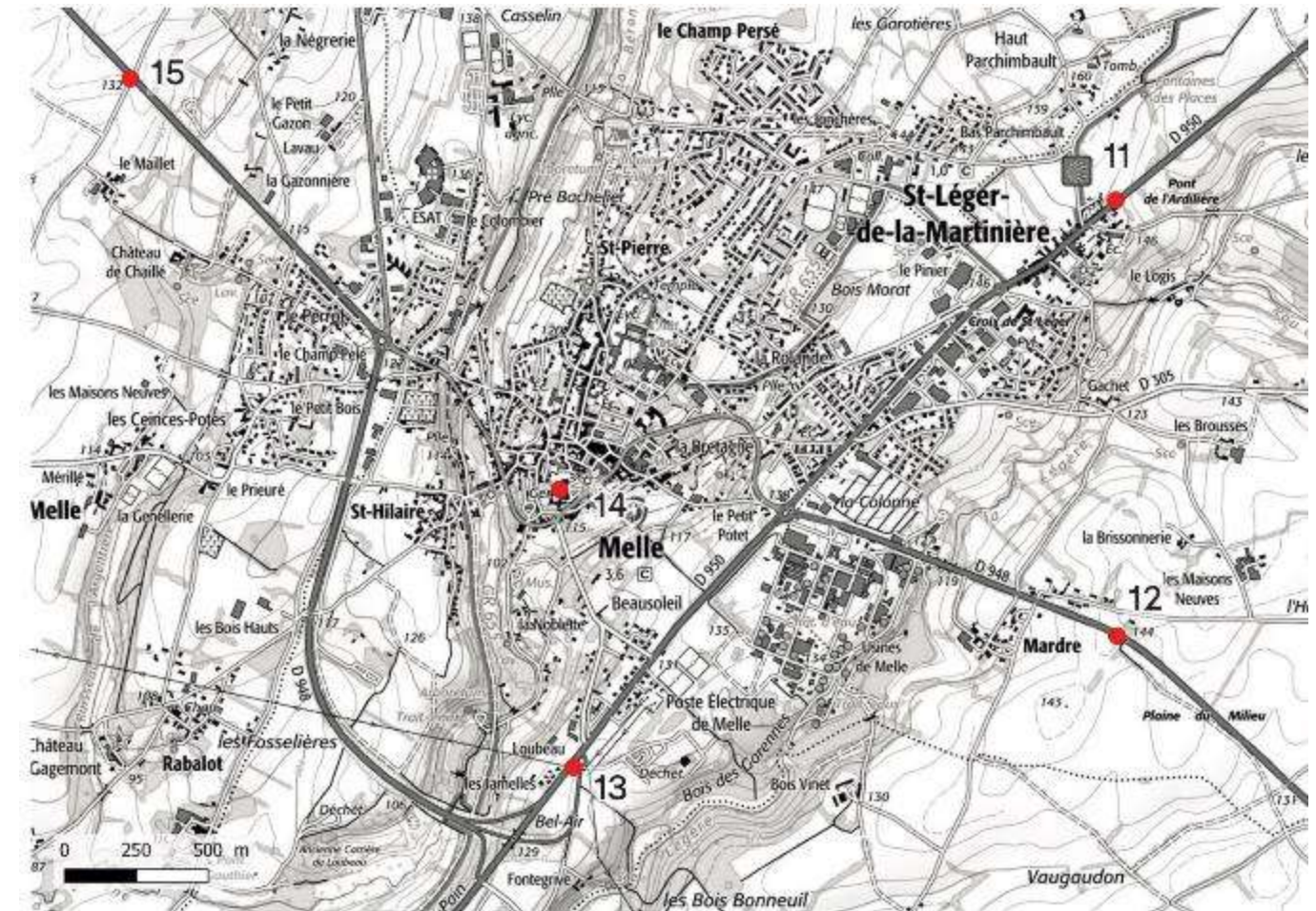
Le projet de la Cerisaie est implanté au sud-ouest de la ville, il s'agit d'une extension du parc existant de Périgné. C'est une des raisons pour laquelle ce projet n'augmente aucune valeur des critères de saturation visuelle. Ainsi, tout comme à l'état initial, aucun des seuils d'alerte n'est atteint.

Le projet du Fourris présente une légère modification de la saturation de l'angle horizontal avec une augmentation de 1,1%. Toutefois, aucun des seuils d'alerte n'est atteint.

Le cumul des deux projets ne déclenche aucun des seuils d'alerte. Seule une augmentation légère du critère 1 par le projet de la ferme éolienne du Fourris est constatée.

Ainsi, il n'y a pas lieu d'évoquer une potentielle saturation du territoire aux abords de Melle en lien avec l'introduction du projet de la Cerisaie et/ou du projet éolien du Fourris.

Les photomontages réalisés confirment l'absence de saturation visuelle due à l'introduction des projets éoliens de la Cerisaie et du Fourris.



Carte 129 : Localisation des photomontages accompagnants l'analyse de saturation depuis Melle





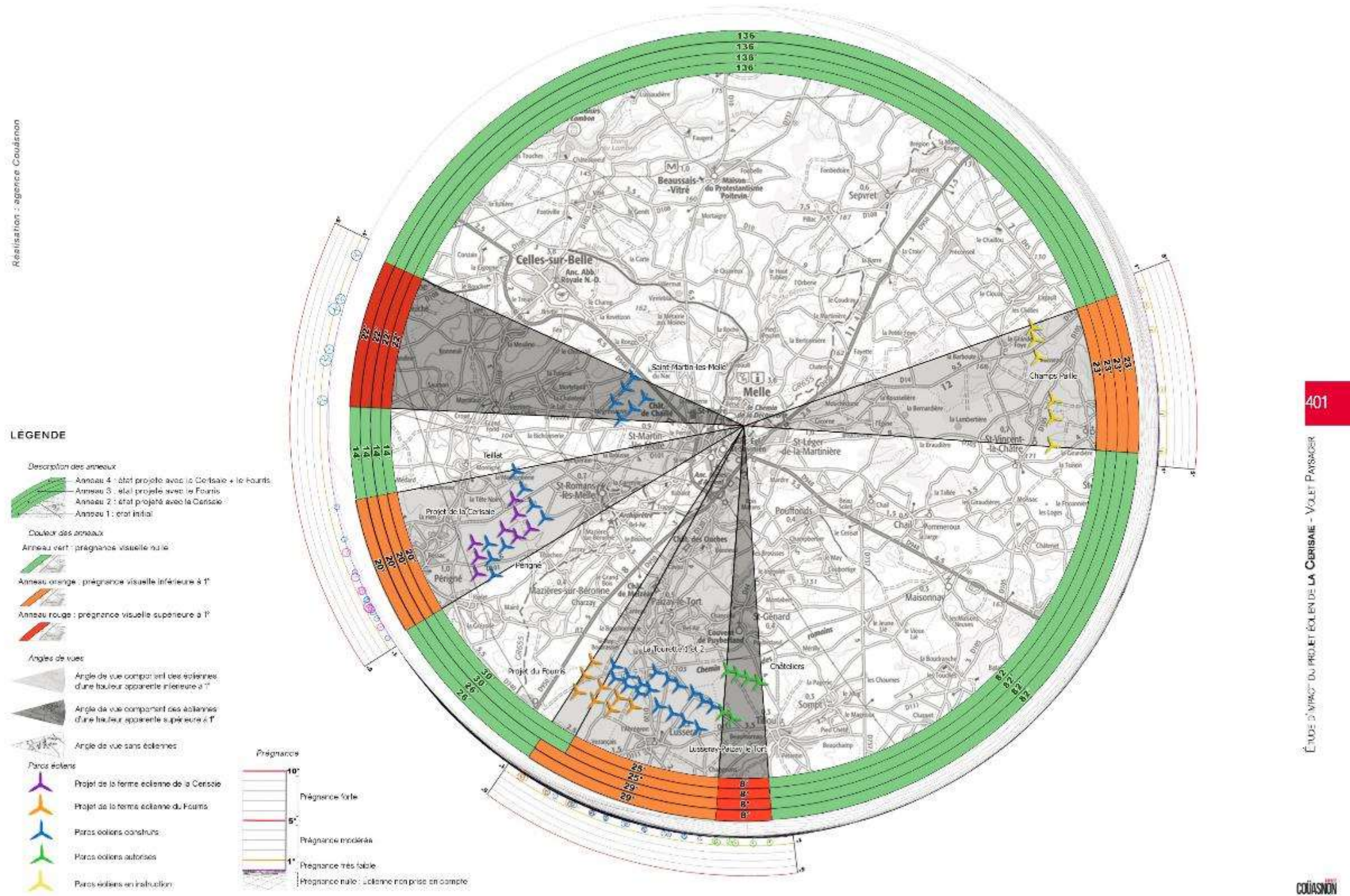
		Etat initial 		État projeté avec la Cerisaie 			État projeté avec le Fourris 			État projeté avec la Cerisaie + le Fourris 		
		Etat initial (en °)	Seuil d'alerte non atteint	État projeté avec la Cerisaie (en°)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec la Cerisaie + le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
Critère 1 Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens (Aire de 10 km)</i>	≤ 120° > 120°	66	Seuil d'alerte non atteint	66	0	0,0	102	4	-11	102	4	11
Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien <i>Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1° (Aire de 10 km)</i>	≤ 100° > 100°	30	Seuil d'alerte non atteint	30	0	0,0	30	0	0,0	30	0	0,0
Critère 3 Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	≥ 90° < 90°	138	Seuil d'alerte non atteint	138	0	0,0	138	0	0,0	138	0	0,0
Critère 4 Répartition des espaces de respiration <i>Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine) (Aire de 10 km)</i>	≥ 2 < 2	3	Seuil d'alerte non atteint	3	0	0	3	0	0	3	0	0

Figure 112 : Evaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Melle
(Source : COUASNON)

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - MELLE



401

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE - VOLLET PAYSAGER

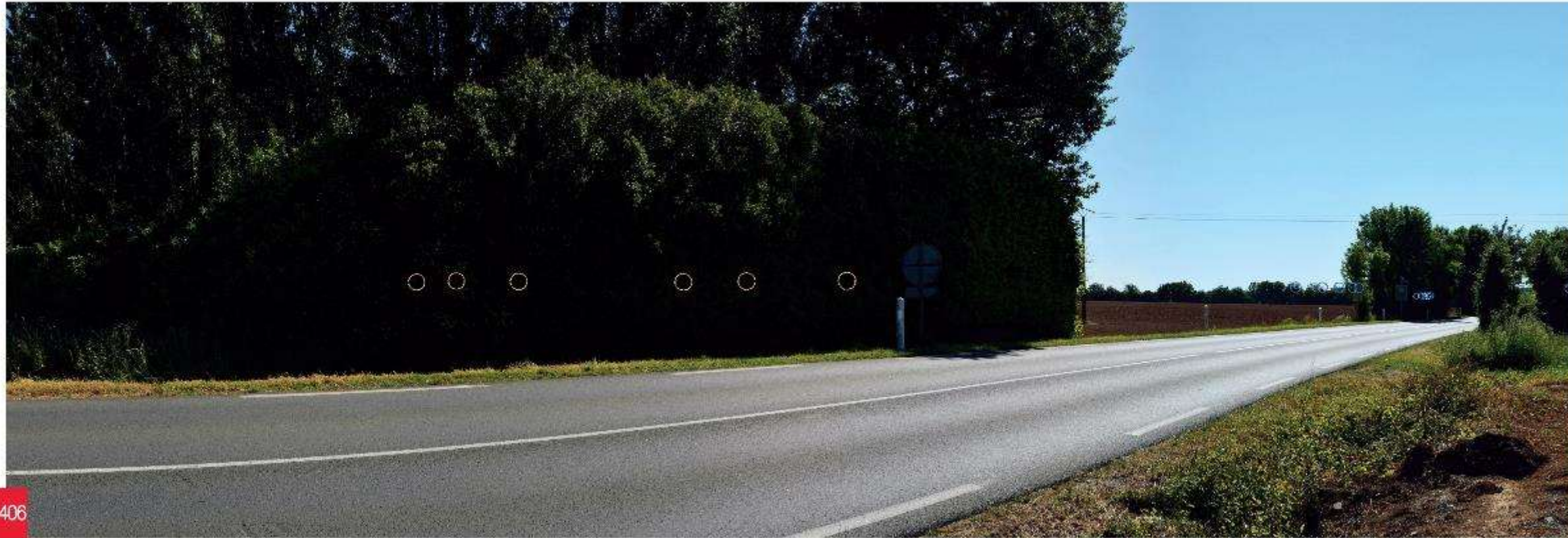
COUASNON

Figure 113 : Schéma d'occupation visuelle depuis Melle (Source : COUASNON)





Figure 114 : Analyse de la saturation à partir de la frange nord de Melle (Source : COUASNON)



ESTRATÉGIE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

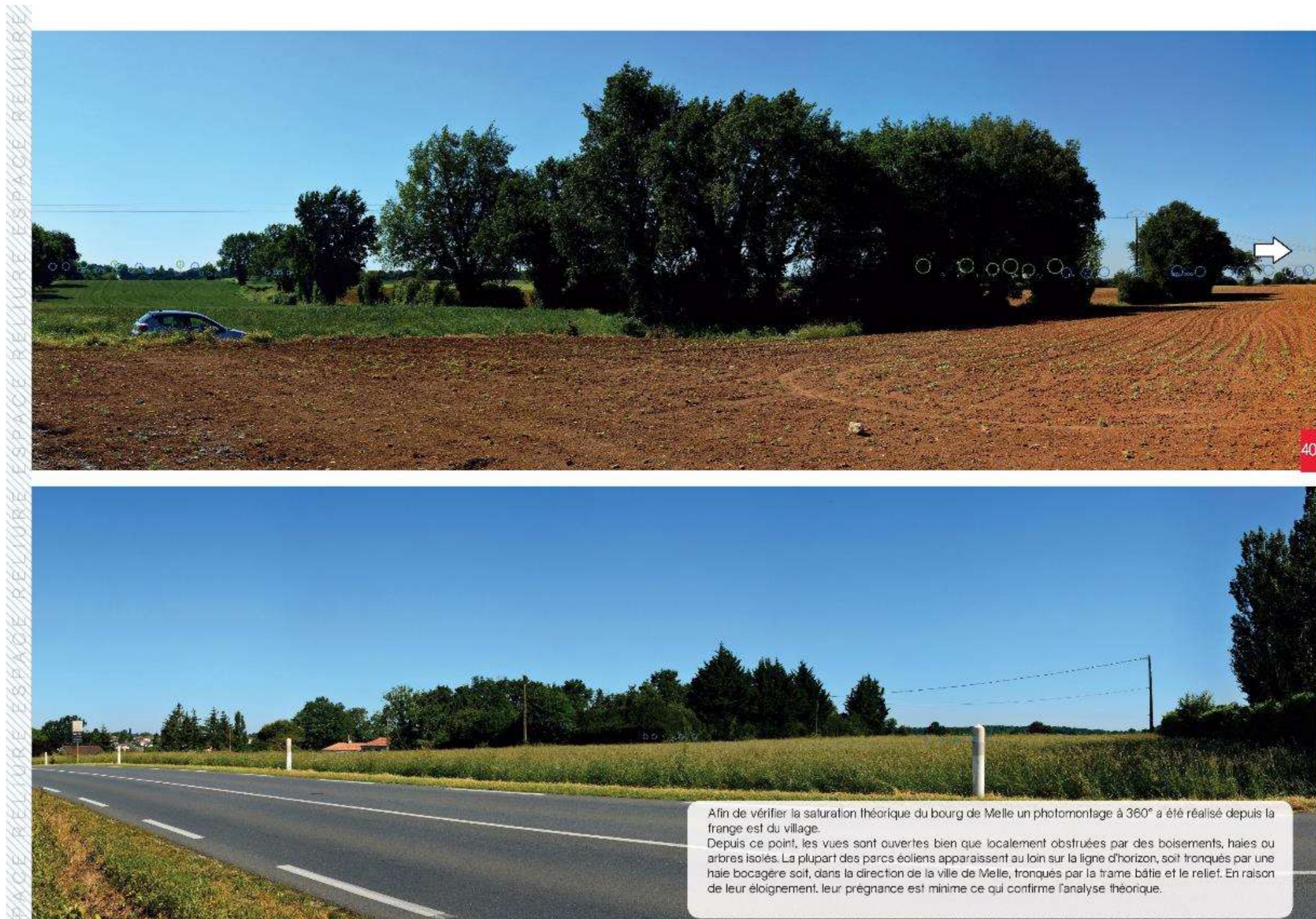


Figure 115 : Analyse de la saturation à partir de la frange est de Melle (Source : COUASNON)



ESPACE RELEVANT POUR L'ÉVALUATION DES EFFETS CUMULÉS

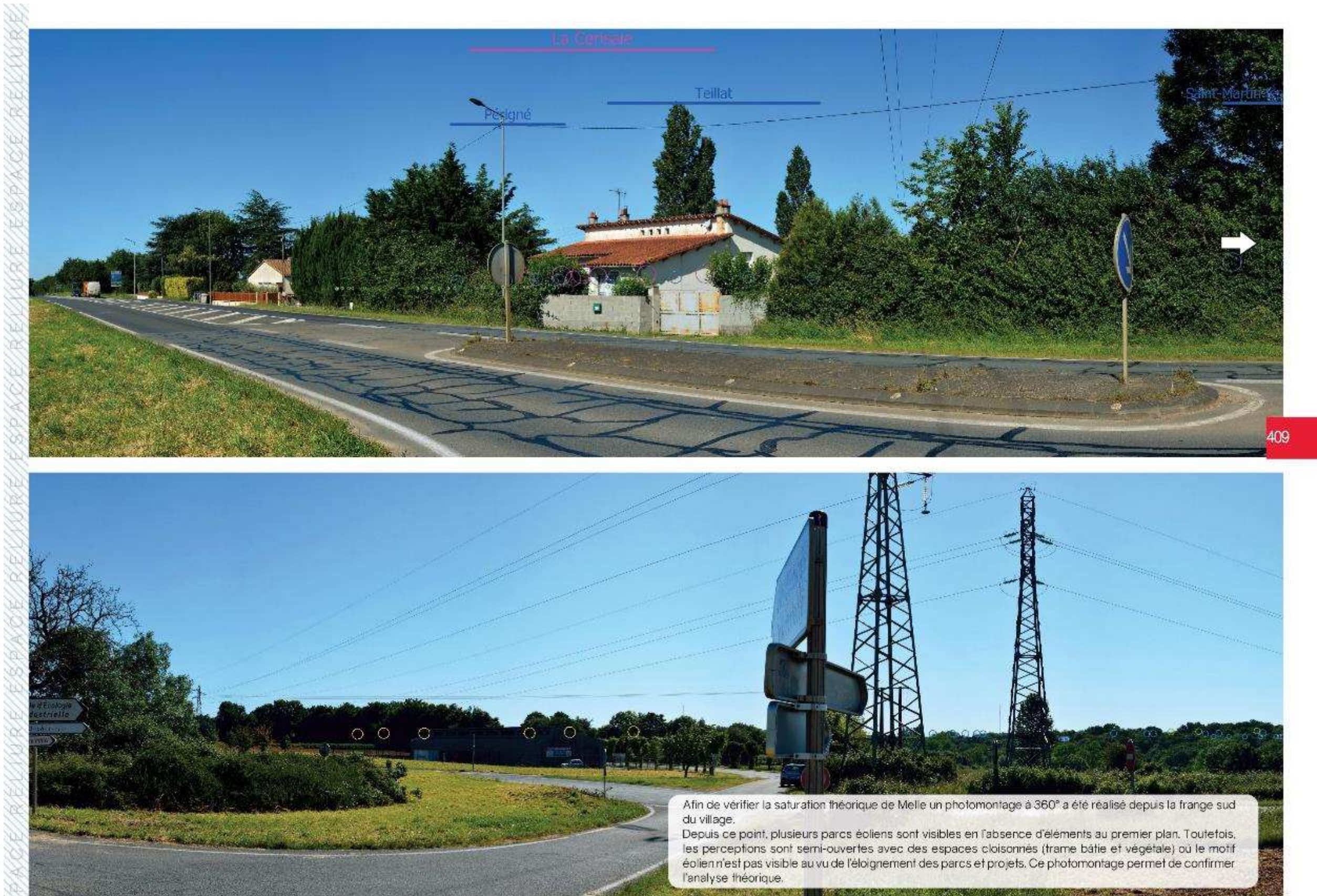


Figure 116 : Analyse de la saturation à partir de la frange sud de Melle (Source : COUASNON)





Figure 117 : Analyse de la saturation à partir du centre-bourg de Melle (Source : COUASNON)